

M I D I - C O L L

ATTESTATION

Ce centre de soins est en conformité avec le décret N° 97148 du 6 novembre 1997
conforme aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1999.

Il a été signé une convention qui précise les conditions
d'enlèvement et d'incinération de ses déchets médicaux
(Piquants, Contondants & Biologiques)

Ce certificat est délivré à : **Docteur GENCE Eric**

est valable jusqu'au : **31 MARS 2011**

Attestation délivrée par : **MIDI-COLL**

La Gérante,

Lisa ATTELAN

